

REGLEMENT CONCOURS Calendrier de l'avent ESPACE MODE

Article 1 : L'organisateur

Ce concours est organisé par la société TRICOBEL SA, Rue des Waides 10, 4890 THIMISTER, numéro d'entreprise 402.306.213, représentante de l'enseigne ESPACE MODE.

Article 2 : Type de concours

Il s'agit d'un concours sans obligation d'achat valable uniquement en Belgique du **mercredi 1er décembre 2021 au vendredi 24 décembre 2021**. Ce concours est une compétition qui consiste à communiquer ses coordonnées personnelles et à ouvrir la case du jour du calendrier de l'avent, sur la page concours dédiée. Pour que la participation soit valide, le participant doit obligatoirement introduire une adresse email correcte et compléter son profil avec ses coordonnées personnelles. Il est nécessaire que le participant ne se soit pas désinscrit de la newsletter Espace Mode auparavant, afin qu'il puisse recevoir les informations par mail en cas de gain

Article 3 : Eligibilité des participants

Toute personne majeure disposant d'une adresse e-mail valable peut participer au concours, à l'exception du personnel du groupe TRICOBEL, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit. Chaque participant doit être en mesure de fournir la preuve de son identité si l'organisateur souhaite vérifier l'authenticité de sa participation.

La participation à ce concours se fait « online » au travers d'une page web prévue à cet effet et accessible via le lien suivant : <https://www.espacemode.be/calendrier-de-l-avent/>.

Il s'agit d'un concours sans obligation d'achat. Le participant peut jouer une fois par jour maximum. Cependant, à chaque participation, il devra s'identifier grâce à un identifiant et un mot de passe. Un joueur ne peut gagner qu'une seule fois sur toute la durée du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une participation si les coordonnées du participant sont fictives, inexactes ou incomplètes.

A la fin du concours les gagnants seront contactés par mail et recevront les informations nécessaires pour récolter leur lot (si les coordonnées sont correctes). Il est nécessaire que le participant ne se soit pas désinscrit de la newsletter Espace Mode auparavant.

Si les gagnants ne répondent pas endéans le délai imparti, les prix seront tout simplement réattribués ou remis à la disposition de l'organisateur (toute adresse mail engendrant un mail de type « returned mail » ou « undeliverable » par exemple entraînera automatiquement l'annulation de la participation).

Aussi, aucune réclamation à la suite d'un mauvais encodage ou toute forme d'utilisation abusive du site ne sera acceptée.

Article 4 : Dispositions générales du concours

Le règlement reprend les conditions du concours. Par sa seule participation, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les présentes dispositions, règles et décisions prises par l'organisateur.

Article 5 : Déroulement du concours

Le déroulement du concours est le suivant

Pour pouvoir gagner un des prix mis en jeu, les participants doivent se rendre sur le site <https://www.espacemode.be/calendrier-de-l-avent/> , créer un compte et renseigner ses données personnelles. Il aura ensuite la possibilité d'ouvrir la case correspondant au jour J. Il pourra donc ouvrir une case par jour. Si la case comporte un cadeau, le joueur sera directement averti par un Pop-up. Il sera ensuite recontacté par mail à la fin du concours. Si la case est perdante et ne contient pas de cadeau, le joueur devra simplement attendre le lendemain pour retenter sa chance et jouer à nouveau.

Les données personnelles reçues dans le cadre de ce concours resteront la propriété de Tricobel S.A. **Les gagnants** recevront un mail explicatif pour la remise de leur gain entre le 26 décembre et le 5 janvier.

Article 6 : Durée du concours

Le concours démarrera du mercredi 1er décembre 2021 au vendredi 24 décembre 2021.

À tout moment, le concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé sans qu'il ne découle pour les participants un droit à un dédommagement quelconque.

Article 7 : Les prix

Le concours propose plus de 100 lots (117) dont une séance de conseils en image avec [Inyourstyle](#) , un shooting photo avec [Lilo Oiseau Photographie](#) et un superbe séjour au gîte [Les Doms d'Alfred](#) d'une valeur de 2200€.

Article 8 : Annonce des gagnants

Les gagnants sont directement avertis par un pop-up et recevront à la fin du jeu les modalités pour la réception de leur lot. Nous publierons également la liste des gagnants sur Facebook (chaque lundi du mois de décembre).

Les gagnants recevront personnellement un email de confirmation de leur gain au plus tard la semaine suivant la fin du concours (début janvier)

Pour rappel, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une participation si les coordonnées des participants sont fictives, inexactes ou incomplètes. Dans le cas où le mail envoyé aurait été refusé (« returned mail » ou « undeliverable » par exemple) ou que le gagnant n'aurait pas répondu endéans le délai imparti, le prix sera tout simplement réattribué ou remis à la disposition de l'organisateur.

Si le gagnant ne répond pas endéans le délai imparti, le prix sera tout simplement réattribué ou remis à la disposition de l'organisateur (toute adresse mail engendrant un mail de type « returned mail » ou « undeliverable » par exemple entraînera automatiquement l'annulation de la participation).

Article 9 : Distribution des prix

Les modalités quant à l'octroi des gains seront communiquées par mail aux gagnants. Les gagnants doivent prévenir l'organisateur de leur acceptation du prix en répondant au mail qui leur sera envoyé (comme expliqué dans l'article 8 : annonce des gagnants). Si les gagnants omettent d'accepter leurs prix, ceux-ci seront considérés comme non-acceptés. Les prix non-acceptés restent la propriété de TRICOBEL SA.

Les lots sont à venir chercher en magasin. Nous ne livrons pas les lots chez les gagnants. Le magasin de retrait pourra bien entendu être déterminé par le gagnant lors de son inscription.

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse pour participer au concours. Il décline toute responsabilité quant aux accidents et dommages occasionnés, lesquels résulteraient de la participation au concours, de l'attribution des lots ou de l'utilisation de ces derniers.

Article 11 : Traitement des données à caractère personnel

Conformément aux dispositions légales sur la protection de la Vie Privée concernant les données personnelles, TRICOBEL SA informe les participants de l'enregistrement de leurs coordonnées dans un fichier. Ce fichier pourra être utilisé dans le cadre de cette action ainsi que dans le cadre d'autres actions commerciales et promotionnelles liées à l'activité commerciale d'Espace Mode. Les participants ont le droit de demander la suppression ou modification de leurs données en contactant l'organisateur via l'adresse suivante : concours@espacemode.be

Article 12 : Dispositions générales du concours (bis)

En soumettant le formulaire d'inscription en ligne, le participant accepte entièrement et inconditionnellement les dispositions du présent règlement.

Le règlement est disponible sur demande ou consultable sur le site suivant : <https://www.espacemode.be/calendrier-de-l-avent/>

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, l'organisateur peut prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du concours. En cas de circonstances particulières, TRICOBEL SA se réserve le droit d'ajuster le règlement dans la mesure nécessaire.

Les prix ne peuvent être échangés contre de l'argent ou contre d'autres prix. Les prix sont personnels et non-cessibles.

Article 13 : Droit applicable et tribunaux compétents

Le règlement répond aux dispositions du droit belge. Les tribunaux de Verviers seuls sont compétents en cas de litige.